



Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan

30, rue St-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan G0X 2R0

Tél: (418) 362-2078 Fax: (418) 362-2111

Courriel: municipalite@stegenevieve.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 430-10-06-20

ÉTABLISSEMENT DU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil tenue le six juillet deux mil vingt, le règlement no 430-10-06-2020 a été adopté.

Rémunération de base au 1^{er} juin 2020 :

Maire : **16 812.00\$**

Conseiller : **4 203.00\$**

Allocation de dépenses au 1^{er} juin 2020 :

Maire : **8 406.00\$**

Conseiller : **2 101.50\$**

Rémunération additionnelle

Une rémunération additionnelle est de plus accordée en faveur du maire suppléant et à chacun des membres du conseil pour l'assistance de ces derniers aux séances extraordinaires, selon les modalités indiquées :

Advenant le cas où il y a vacance au poste de maire et dans le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, le maire suppléant a droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période. Cette rémunération, majorée de la rémunération de base du conseiller, sera égale à la rémunération de base du maire.

Le règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 7 juillet 2020

François Hénault

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Hénault, directeur général de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis inscrit au recto de la présente en affichant une copie aux endroits suivants :

- Bureau municipal*
- Bureau de poste de Ste-Geneviève*
- Le Geneviévois*

Entre 12 h 00 et 16 h 00 heures 7 juillet 2020

Le directeur général

François Hénault

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 juillet 2020

Le directeur général

François Hénault